



Championnat de France Universitaire de Tennis de Table

Mercredi 23 et Jeudi 24 Mai 2018

**Palais Omnisports
Joseph Claudel
Saint Dié-des-Vosges**



Bienvenue

Chers étudiant(e)s

A la suite des Championnats académiques auxquels vous avez brillamment participé, vous vous êtes qualifié(e)s pour le Championnat de France de Tennis de Table qui se déroulera à Saint-Dié-des-Vosges les 23 et 24 mai 2018.

Vous trouverez dans ce dossier les informations concernant ce championnat de France ainsi que les documents **à compléter et à retourner avant le jeudi 10 mai 2018** pour confirmer votre participation et éventuellement réserver vos repas et hébergements.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Comité Régional du Sport Universitaire de l'Académie de Nancy-Metz (ou Lorraine) : arnaud.lanois@sport-u-lorraine.com

Cordialement,

Bertrand GAUTIER
Directeur National Adjoint
FF Sport U
En charge du Tennis de Table

Jean-François STRZYKALA
Directeur Ligue Grand Est
du Sport universitaire
Nancy-Metz

Enjeux

- Promotion du Tennis de Table auprès des publics universitaire et scolaire.
- Développement du sport de compétition dans l'enseignement supérieur.
- Manifestation positionnée développement durable.
- Collaboration avec le mouvement sportif (Ligues Grand-Est, CD 88 de tennis de Table et le Club de Saint-Dié des Vosges)

Licence

Présentation sur place de la carte d'étudiant et de la licence FF Sport U 2017-2018 obligatoires.

Image

Le candidat participant, du seul fait de son inscription, consent aux organisateurs l'utilisation de son nom, prénom, adresse, image, témoignages, résultats obtenus et ce par tous moyens de communication.

Le candidat participant consent également à ce que son nom puisse être utilisé en association avec sa propre image, et à ce que sa voix, son nom et son image puissent être enregistrés amplifiés et reproduits sur des films ou tout autre support.

Le candidat participant accorde l'autorisation d'utiliser et notamment d'éditer tout ou partie desdits documents, dans la mesure où la Ligue Grand Est du Sport Universitaire et/ou ses partenaires le jugent nécessaire et cela sans limitation de durée. Le candidat participant renonce à toute revendication liée à l'exploitation desdits documents, en particulier de nature financière.

Informations

Lieu de la compétition et de la restauration :

Palais Omnisports Joseph CLAUDEL - Rue du 12ème Régiment d'Artillerie, 88100 Saint-Dié-des-Vosges

Parking : Le parking se situe juste après le complexe.

Programme Prévisionnel du mardi 22 mai 2018

- 17h00-20h00 Accueil des compétiteurs sur le lieu de la compétition
- Chaque étudiant devra impérativement présenter sa licence FFSU et sa carte d'étudiant 2017-2018
 - Retrait du pack Accueil
 - Retrait des tickets repas et régularisation administrative
 - **Confirmation des inscriptions du par équipes jusqu'à 20h00**
- 19h30-20h30 Possibilité de prendre un repas sur place (réservation préalable, voir fiche)

Programme Prévisionnel du mercredi 23 mai 2018

- 7h00 Ouverture de la salle et petit déjeuner
- 8h30 début de la compétition par équipes
- 11h30-13h15 Repas sur place (réservation préalable, voir fiche jointe)
- à partir de 13h30 Suite de la compétitions par équipes
- Jusqu'à 16h00 **Confirmation des inscriptions en Simple et Double pour le CFU Individuel**
- 18h30 Remise protocolaire
- 19h00 Repas de Gala sur place (réservation préalable, voir fiche jointe)

Programme Prévisionnel du Jeudi 24 mai 2018

- 7h00 Ouverture de la salle et petit déjeuner
- 8h30 début de la compétition Individuelle
- 11h30-12h45 Repas sur place (réservation préalable, voir fiche jointe)
- à partir de 13h00 Suite de la compétitions par équipes
- 16h30 Remise protocolaire
- 17h00 départ des délégations

Règlement Sportif

Formule sportive du Championnat de France par équipes

Conditions pour être qualifié au championnat de France : avoir participé au championnat d'académie, de région ou de conférence (individuel et par équipes).

L'intégralité des résultats des épreuves académiques, régionales ou de conférences devra être accompagnée pour chaque joueur du classement et des points FFTT du dernier classement officiel publié généralement début janvier. Ces renseignements figurent sur la licence FFTT éditée pour la 2^{de} phase (à ne pas confondre avec l'actualisation mensuelle du classement)

Qualification

L'équipe vainqueur de chaque académie sera sélectionnée. D'autres équipes seront retenues selon le nombre et le niveau des participants aux épreuves académiques.

Si le championnat d'académie n'a pas lieu, les équipes devront se qualifier sur une épreuve régionale ou de conférence. Les sélections se feront sur la base d'une équipe par académie.

Deux équipes de la même association sportive, au maximum, pourront être qualifiées. Si le tableau est incomplet, il est possible d'intégrer une 3^{ème} équipe d'une même A.S.

Il est souhaitable de qualifier 32 équipes.

La CMN éditera donc une liste principale composée de 32 équipes qualifiées et une liste complémentaire. Les équipes de ces 2 listes devront impérativement confirmer leur participation pour le 7 mai 2018 à l'adresse mail suivante : arnaud.lanois@sport-u-lorraine.com.

Passée cette date, toute équipe de la liste principale n'ayant pas confirmé sera remplacée par une équipe prise dans la liste complémentaire.

Composition d'une équipe

Les joueurs et les joueuses d'une équipe doivent faire partie d'une même A.S. Seules les « équipes Handi'U » pourront être des équipes de ville multi-sites ou de CRSU.

Chaque équipe doit comprendre obligatoirement 2 joueurs et 1 joueuse. Toutefois, les AS ne disposant que d'un seul joueur peuvent présenter une équipe composée de 2 joueuses et un joueur. Pour les remplaçants, il est possible d'incorporer un joueur ou une joueuse à la condition de le(s) inscrire sur la liste type.

Le capitaine peut faire figurer sur la feuille de rencontre les joueurs qu'il souhaite, mais choisis obligatoirement dans la liste type.

Confirmation de participation

La liste type des joueurs composant l'équipe et les licences FF Sport U doivent être remises au juge-arbitre avant 20h00, au moment du pointage, la veille de l'épreuve. En cas de force majeure, il est impératif de contacter le juge-arbitre avant 19h00 même par téléphone. Sans nouvelles après 19h00, l'équipe est déclarée forfait.

Déroulement d'une rencontre

Chaque rencontre comprend 5 parties disputées dans l'ordre suivant en fonction de la composition des équipes

Rencontres entre 2 équipes composées de 2 joueurs et d'une joueuse : 1^{er} Simple Messieurs (SM), 2^{ème} Simple Messieurs (SM), Simple Dames (SD), Double Messieurs (DM) et Double Mixte (DX).



CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE DE TENNIS DE TABLE

23 et 24 Mai 2018 à Saint Dié-des-Vosges

Rencontres entre 2 équipes composées de 2 joueuses et d'un joueur : 1er Simple Dames (SD), 2ème Simple Dames (SD), Simple Messieurs (SD), Double Dames (DD) et Double Mixte (DX).

Rencontres entre 2 équipes composées d'une part de 2 joueurs et d'une joueuse et d'autre part de 2 joueuses et d'un joueur : 1er Simple Messieurs (SM), 2ème Simple Mixte (SX), Simple Dames (SD), Double Messieurs (DM) contre Double Dames (DD) et Double Mixte (DX).

La rencontre se dispute sous forme d'un relais : le joueur (ou la paire) suivant continue le score laissé par le joueur (ou la paire) précédent.

Chaque partie se dispute en 22 points.

Le 1er joueur amène le score à 22, le 2e à 44, la joueuse à 66 pts,...jusqu'au total final de 110 points avec cependant 2 points d'écart.

Service : changement tous les 2 points et continuation de la série en cas de prise de relais.

Changement de côté : au total de 11, 33, 55, 77 et 99.

Changement de relanceur en double : au total de 77 et 99.

Temps mort : chaque équipe dispose de 3 temps morts à tout moment de la rencontre.

Arrêt d'un joueur en cas de blessure (ou autre motif médical) dûment constatée par un personnel de santé :

- au cours d'une partie, tous les points restant à disputer pour aller au terme du relais sont attribués au crédit de l'équipe adverse ;

- si ce joueur a d'autres parties à disputer au cours de la rencontre, il peut être remplacé par un autre joueur (un remplaçant peut remplacer un joueur mais n'est pas autorisé à remplacer une joueuse, une remplaçante peut remplacer indifféremment un joueur ou une joueuse choisi(e) dans la liste type)

- ce joueur ne pourra plus participer à aucune autre rencontre pour la suite de l'épreuve par équipes.

Déroulement de la compétition

Les équipes sont réparties, dans la mesure du possible, en 8 poules de 3 ou 4.

Le placement des équipes dans les poules est effectué en tenant compte du total des points des deux meilleurs Messieurs et de la meilleure Dame.

Les CR Sport U devront obligatoirement indiquer sur la structure, le classement et les points F.F.T.T. du dernier classement officiel publié.

Classement en poule :

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de victoires ;

Lorsque deux équipes terminent à égalité de victoire, elles sont départagées par le résultat de la rencontre les ayant opposées ;

Lorsque plusieurs équipes terminent à égalité de victoires, il est établi un classement entre les ex-æquo portant sur les résultats des parties les ayant opposées en faisant le quotient des points gagnés par les points perdus ;

En cas d'égalité persistante, un tirage au sort sera effectué.

A l'issue des poules, toutes les équipes sont incorporées dans un tableau avec classement intégral complet :

Les 1ères et les 2èmes dans un même tableau par tirage au sort classique : les 1ères par tirage au sort (règle FFTT), les 2èmes par tirage au sort dans l'autre demi tableau de leur premier respectif

Les 3èmes et les 4èmes dans un autre tableau : les 3èmes tirées au sort pour les premières places de ce tableau, les 4èmes par tirage au sort dans l'autre demi tableau de leur troisième respectif.



CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE DE TENNIS DE TABLE

23 et 24 Mai 2018 à Saint Dié-des-Vosges

Formule sportive du Championnat de France Individuel (Jeudi 24 mai)

Il comprend :

2 épreuves de Simples : Messieurs (SM) et Dames (SD)

3 épreuves de Doubles : Messieurs (DM), Dames (DD) et Mixtes (DX)

Points communs aux cinq épreuves

Il appartient au juge-arbitre de prendre toutes les décisions finales après avoir pris l'avis des membres présents de la CMN.

Pour la bonne préparation des épreuves, tous les qualifiés d'office doivent confirmer leur participation en Simples et donner leur composition de Doubles au Juge-arbitre, même par téléphone, au plus tard le jour du championnat par équipes et avant 16 heures.

Passé ce délai, aucune confirmation ou inscription ne sera plus acceptée.

Toutes les parties, en poules et dans les tableaux, se disputent au meilleur des 5 manches.

Les épreuves de SIMPLES (Dames et Messieurs)

Qualification

Le champion d'académie est qualifié d'office quel que soit son niveau de jeu.

Le CR Sport U peut demander une qualification directe exceptionnelle au championnat de France pour les joueurs (ses) numérotés de 1 à 150 (classement individuel officiel FFTT publié début janvier).

La sélection pour le championnat de France tient compte du classement FFTT et du nombre de participants au championnat d'académie individuel.

Les joueurs(ses) qualifié(e)s en championnat par équipes non qualifié(e)s en simple peuvent être repêché(e)s sur le lieu de l'épreuve en fonction des places disponibles et à la condition d'avoir participé à au moins une rencontre par équipes la veille.

Les championnats de France individuels comprennent au maximum : 96 Messieurs et 48 Dames.

DÉROULEMENT DE LA COMPETITION

Les joueurs(ses) sont placé(e)s :

- dans un 1^{er} temps dans des poules de 3 ou 4 joueurs(ses) en fonction des points individuels FFTT. Si nécessaire, les joueurs(ses) ayant le plus de points seront qualifié(e)s directement pour le tableau final.

- dans un 2^{ème} temps, dans un tableau final par élimination directe de la manière suivante :

- les 1ers des poules 1 et 2 sont placés aux N°1 et 2 du tableau, les 1ers des poules 3 et 4 sont tirés au sort pour les places 3 ou 4, les 1ers des poules 5 à 8 pour les places 5 à 8, les 1ers des poules 9 à 16 pour les places 9 à 16 (pour les Messieurs et les Dames) et les 1ers des poules 17 à 32 pour les places 17 à 32 (pour les Messieurs).

- les 2èmes de poule sont tirés au sort pour les places de 17 à 32 pour les Dames et 33 à 64 pour les Messieurs mais placés dans l'autre 1/2 tableau de leur 1er de poule respectif.

- les 3èmes de chaque poule ont terminé la compétition.

Le tirage au sort de ce placement dans le tableau final sera effectué à l'issue des poules par le Juge-Arbitre. Les places 3 et 4 ne sont pas jouées.

Les épreuves de DOUBLES (Dames, Messieurs et Mixtes)

QUALIFICATION

Ne peuvent participer aux doubles que les joueurs(ses) qualifié(e)s pour les simples (d'office ou repêché(e)s à la suite des épreuves par équipes).

Les joueurs(ses) qui ne disputent pas les poules qualificatives des simples (sauf les éventuels qualifiés directement pour le tableau final) sont disqualifié(e)s pour le tableau de doubles auquel ils devaient participer.

Les messieurs ne peuvent participer qu'à un seul double.

Les joueurs(ses) composant une paire doivent faire partie de la même association sportive.



CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE DE TENNIS DE TABLE

23 et 24 Mai 2018 à Saint Dié-des-Vosges

Les doubles dames peuvent être constitués de joueuses issues d'A.S. et d'académies différentes. Dans ce cas, les points du challenge national des AS ne seront pas attribués. Les inscriptions se font sur place en respectant les conditions indiquées dans les points communs.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Les trois épreuves sont organisées sous forme d'un tableau par élimination directe. Le placement des paires dans chacun des tableaux est effectué en tenant compte du total des points des joueurs(ses) la composant.

TROPHÉES

Les doubles font l'objet d'un trophée de la FF Sport U.

Règlement sportif

Le règlement des épreuves universitaires peut être consulté au CR Sport U et pour tous les points non prévus, il est fait application des règles de jeu et des règlements de la FFTT.

Le championnat de France est une épreuve homologuée par la FFTT (coefficient 0,5) mais seuls les résultats des épreuves de simples sont pris en compte dans le classement FFTT à condition que le joueur (se) soit détenteur (trice) d'une licence traditionnelle pour la saison en cours, licence qu'il devra être en mesure de présenter sur place.

Les aménagements de la règle pour les étudiants en situation de handicap moteur.

EN SIMPLE

Le service : Interdiction d'effectuer un service court (pas d'effets « rétro » et la balle doit sortir de la table si on laisse plusieurs rebonds) face à un étudiant en fauteuil. Si tel est le cas, le service est à remettre.

Le service doit s'effectuer dans l'axe de la table lorsque l'on joue face à un étudiant en fauteuil (la balle ne doit pas sortir sur les cotés après un ou plusieurs rebonds). Si tel est le cas, le service est à remettre.

L'appui sur la table

Les étudiants en fauteuil ou à mobilité réduite (étudiant ayant un handicap avéré sur au moins un des membres inférieurs) peuvent prendre appui sur la table pour se rééquilibrer après une action de jeu. Les étudiants « debout » sans stabilité complète peuvent prendre appui sur la table si nécessaire entre les échanges.

EN DOUBLE

Il n'y a pas d'application de la règle d'alternance si l'équipe se compose d'un étudiant en fauteuil ou d'un étudiant mal-marchant (debout avec une atteinte d'un seul ou des deux membres inférieurs), mais interdiction pour le même joueur de toucher plus de deux fois de suite la balle.

On peut aussi signaler que pour certains types de handicap comme la malvoyance ou la surdité, des adaptations spécifiques seront recherchées avec la FFH. Pour tout cas particulier se présentant, il est recommandé de questionner le DNA concerné : bgautier@sport-u.com qui avisera avec les membres de la CMN.

Programme international

EUSA : Sur proposition de la CMN, les universités présentant les 2 meilleurs résultats globaux (CFU individuel et par équipe 2017) se verront proposer de participer aux EUSA Games à Coimbra (Portugal) du 15 au 28 juillet 2018.

Si la participation aux EUSA Games nécessite la prise en charge d'un arbitre par association sportive qualifiée, la CMN désignera ce dernier.

Règlement disciplinaire : se référer au chapitre règlement intérieur.

Lien FF Sport U : <http://www.sport-u.com/index.php?page=reglement-interieur>



CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE DE TENNIS DE TABLE

23 et 24 Mai 2018 à Saint Dié-des-Vosges

Fiche Restauration

A retourner impérativement **avant le 10 mai 2018** accompagnée du règlement
Ligue Grand Est du Sport Universitaire - Site Nancy-Metz
Campus Lettres et Sciences Humaines - 23 boulevard Albert 1^{er} BP 13397 - 54015 Nancy Cedex
Merci de regrouper sur un même document les réservations d'étudiants de la même AS

Académie : Association Sportive :
NOM du responsable sur place :
Tél du responsable : E-mail :

Restauration

Date	Nbre	Tarifs
Diner mardi soir (19h00-20h00)		9,00 €
Petit déjeuner mercredi matin (6h30-7h30)		4,00 €
Déjeuner Mercredi midi (11h30-13h15)		9,00 €
Diner mercredi soir (à partir de 19h00)		17,00 €
Petit déjeuner Jeudi matin (6h30-7h30)		4,00 €
Déjeuner Jeudi midi (11h30-12h45)		9,00 €
Panier repas jeudi (à partir de 14h00) 2 sandwiches, 1 bouteille d'eau, 1 pomme		7,00 €
Total		

Joindre impérativement un chèque à l'ordre du CRSU de Nancy-Metz. Toute réservation non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte. Toute réservation est définitive.

Type de transport (entourer) : Train - Bus Heure et jour d'arrivée prévus :

Pour tous renseignements : Tél : 03-54-50-52-47

E-mail : arnaud.lanois@sport-u-lorraine.com - Site : www.sport-u-lorraine.com

Hébergement

Vous trouverez sous ce lien une liste d'hôtel se trouvant à proximité lieu de Compétition

http://tourisme-saint-die-des-vosges.fr/fr/SP-21_1-ou_dormir_destination_saint_die_des_vosges.php

Sélection de l'organisation

Hôtel Ibis Budget : http://tourisme-saint-die-des-vosges.fr/fr/SL-21-4000002-940001933-hotel_ibis_budget.php

Hôtel F1 : http://tourisme-saint-die-des-vosges.fr/fr/SL-21-4000002-940001030-hotel_f1.php

Hôtel-Restaurant le Régal : http://tourisme-saint-die-des-vosges.fr/fr/SL-21-4000003-940000863-hotel_restaurant_le_regal.php

Hôtel-Restaurant Campanile : http://tourisme-saint-die-des-vosges.fr/fr/SL-21-4000003-940001028-hotel_restaurant_campanile.php

Hôtel-Restaurant Ibis : http://tourisme-saint-die-des-vosges.fr/fr/SL-21-4000003-940000459-hotel_restaurant_ibis.php



CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE DE TENNIS DE TABLE

23 et 24 Mai 2018 à Saint Dié-des-Vosges

Engagement sur l'honneur d'une conduite sportive universitaire
Par les étudiant(e)s, pour les étudiant(e)s

Je soussigné(e) (prénom et nom) sollicite ma participation aux Championnats de France Universitaires de **Tennis de Table 2018**

Conscient que l'activité sportive ne peut se comprendre et se développer que dans le cadre d'un comportement sain et adapté à l'environnement et aux différent(e)s participant(e)s, **je m'engage pour toute la durée des championnats rappelés ci-dessus à :**

1- Avoir un comportement sportif, respectueux de l'éthique sportive tant à l'égard des organisateurs et de mes partenaires que des arbitres, de mes adversaires, de leurs dirigeants ou de toute autre personne en présence.

2- Serrer la main des adversaires et de l'arbitre avant et après le match, donner une bonne image de mon association sportive et de mon université, et défendre les intérêts de mon association sportive et non les miens.

3- Bannir toute agression verbale ou physique (sur quelque personne ou groupe de personnes que ce soit), et toute provocation, toute incitation à la violence, sous quelque forme que ce soit.

4- Bannir la violence, les comportements discriminatoires (sexistes, racistes ou homophobes), les tricheries ou toute atteinte aux biens d'autrui et de la collectivité (vol, effraction, vandalisme) sous peine de poursuites judiciaires éventuelles.

5- Etre maître de moi dans n'importe quelle circonstance (avant, pendant et après la compétition) et donc ne pas abuser de substances alcoolisées ou de toutes autres formes de produits euphorisants.

6- Etre modeste dans la victoire et sans rancœur dans la défaite et être capable de fêter ma victoire ou celle des autres dans la joie, en respectant les personnes et les biens.

7- Etre informé(e) et conscient(e) du règlement anti-dopage (faire une prescription à usage thérapeutique si nécessaire pour un médicament qui me serait indispensable de prendre ou encore m'éloigner d'éventuelles « fumées de cannabis »).

8- A respecter le règlement intérieur des lieux dans lesquels je me trouve (stade, gymnase, hébergement et autres)

9- Régler intégralement la cotisation et participer aux manifestations (rencontres, mais aussi repas et remises de prix ou soirées) organisées lors de ce championnat.

J'ai été parfaitement informé(e) que tout manquement à ces règles pourra être sanctionné par la Fédération Française du Sport Universitaire et j'en accepte le principe.

Je suis conscient du fait que tout incident relevant de ma responsabilité sera notifié aux représentant(e)s des établissements de l'enseignement supérieur présents sur place et à la direction de mon établissement par les organisateurs et/ou les responsables étudiants. Cela pourra donner lieu à des sanctions disciplinaires conformément au règlement intérieur de mon établissement d'origine.

Fait à le :

Pour l'AS Nom.....

Signature (Précédé de la mention « lu et approuvé »)



CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE DE TENNIS DE TABLE

23 et 24 Mai 2018 à Saint Dié-des-Vosges

Fiche Confirmation Sportive

1 fiche par Association Sportive à renvoyer à arnaud.lanois@sport-u-lorraine.com
Avant le 10 mai 2018 à 12h00

Académie :

AS :

NOM du responsable :

N° FF Sport U :

N° tél :

Courriel :

Signature :

NOM	Prénom	N° Licence FFSU	Sexe	N° Licence FFTT	Classements FFTT	Points FFTT

Accompagnateur

NOM	Prénom	N° Licence FF Sport U